

**TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

Activités	1^{er} semestre en CHF (5 mois)	2^e semestre en CHF (5 mois)	Total annuel en CHF
Périscolaire du soir (15.30h-17.00h)* 1 x par semaine	400.00	400.00	800.00
Périscolaire du soir (15.30h-17.00h)* 2 x par semaine	800.00	800.00	1'600.00
Périscolaire du soir (15.30h-17.00h)* 3 x par semaine	1'200.00	1'200.00	2'400.00
Périscolaire du soir (15.30h-17.00h)* 4 x par semaine	1'600.00	1'600.00	3'200.00
Accueil ludique et créatif (15.30h-17.00h) 1 x par semaine	305.00	305.00	610.00
Accueil ludique et créatif (15.30h-17.00h) 2 x par semaine	610.00	610.00	1'220.00
Accueil ludique et créatif (15.30h-17.00h) 3 x par semaine	915.00	915.00	1'830.00
Accueil ludique et créatif (15.30h-17.00h) 4 x par semaine	1'220.00	1'220.00	2'440.00
Accueil ludique et créatif (17.00h-18.30h) 1 x par semaine	305.00	305.00	610.00
Accueil ludique et créatif (17.00h-18.30h) 2 x par semaine	610.00	610.00	1'220.00
Accueil ludique et créatif (17.00h-18.30h) 3 x par semaine	915.00	915.00	1'830.00
Accueil ludique et créatif (17.00h-18.30h) 4 x par semaine	1'220.00	1'220.00	2'440.00
Accueil du Mercredi bilingue (français/allemand) (13.30h-18.30h)	750.00	750.00	1'500.00

* les activités possibles en périscolaire du soir sont : musique, saveurs, nature, français renforcé, anglais, allemand ou yoga.

Facturation et paiement

Le montant annuel sera facturé semestriellement avec la cantine.

Une première facture de 50 % vous parviendra début octobre pour **paiement fin octobre 2017**.

Une deuxième facture de 50 % vous parviendra début février pour **paiement fin février 2018**.

Si vous souhaitez payer la totalité des frais du périscolaire en début d'année scolaire, veuillez le signaler à l'Administration de l'école au moment de l'inscription.

Remarques :

- Puisqu'il s'agit d'un forfait annuel, il ne sera procédé à aucune réduction de prix, ni pour les vacances (Noël, Pâques, etc.), ni en cas de sortie scolaire, ni en cas d'absence (sauf maladie de longue durée).
- Les activités souhaitées seront définies en début d'année scolaire. **Un changement sera possible à la fin d'un semestre pour le semestre suivant.**
- Les paiements se feront uniquement au moyen du talon de paiement joint à la facture. Merci de privilégier le paiement électronique.